

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire
du mardi 9 juin 2009**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu/La Motte tenue au Gîte la Sainte Paix de La Motte le neuf juin de l'an deux mille neuf à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Mmes	Hélène Gauvreau Mélanie Rouillard Claire Gagnon Nathalie Lemieux	Martine Lemire Johanne Charest Mélanie Desbiens
M.	Roch Plusquellec	

Aussi présents :

Mme	Jocelyne Wheelhouse
M.	Yannick Roy, directeur

ABSENCES

**OUVERTURE DE
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par madame Hélène Gauvreau. Il est 19 h 30.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

CE-503-09 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté
tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
de la séance
d'ajournement du
9 juin 2009**

IL EST RÉSOLU par madame Claire Gagnon,

QUE le procès-verbal soit et est adopté tel que
présenté.

ADOPTÉE.

**AFFAIRES
DÉCOULANT DU
DERNIER
PROCÈS-
VERBAL**

Aucune

**INTERVENTION DE
L'ASSEMBLÉE**

**PRÉSENTATION
DES DOSSIERS**

**Grille-matières
2009-2010**

La grille-matières pour l'année 2009-2010 est présentée aux membres de l'assemblée. La grille proposée tient compte des priorités dégagées par l'équipe-école et du régime pédagogique.

CE-504-09 IL EST RÉSOLU par madame Mélanie Rouillard,

QUE soit approuvée la grille-matières telle que
proposée.

ADOPTÉE.

**Calendrier scolaire
2009-2010**

Présentation du calendrier scolaire aux membres du conseil
d'établissement.

**Rapport annuel
du C.É.**

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le Conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant le bilan de ses activités. Ce bilan sera présenté en septembre, lors de l'assemblée de parents. La Loi prévoit également que l'école a le devoir d'informer la communauté des services qu'elle offre. Les membres du conseil échangent pour trouver une façon de remplir cet engagement l'automne prochain et conviennent de présenter une brochure lors de l'assemblée annuelle en septembre prochain.

**Date de
l'assemblée
générale annuelle
en septembre 2009**

Suite à une discussion sur la forme que prendra l'assemblée générale annuelle en septembre, les membres du conseil échangent sur une date à retenir pour cet événement.

CE-505-09 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la date de l'assemblée générale des parents soit et est fixée au 22 septembre 2009 à 19h00 à l'école de Saint-Mathieu.

ADOPTÉE.

**Matériel
didactique
2009-2010**

Le directeur informe les membres sur les travaux réalisés jusqu'à date pour compléter les listes de matériel didactique et de fournitures scolaires. Celles-ci seront transmises aux parents à la fin de l'année scolaire.

Les parents devront acquérir le matériel didactique directement à la « Boutique de bureau Gyva » qui offrira le matériel didactique à un prix inférieur par rapport au prix de détail. Les parents pourront aussi payer, s'ils le désirent, les frais de surveillance du dîner et les autres frais.

Monsieur Roy nous présente également une liste des manuels scolaires achetés par les écoles de Saint-Mathieu et de La Motte afin de donner des outils adéquats aux enseignants et élèves en regard de la réforme de l'éducation (mesure 50560 – achat de manuels scolaires).

CE-506-09 IL EST RÉSOLU par madame Mélanie Desbiens,

QUE l'on accepte les listes de matériel didactique et de fournitures scolaires pour l'année 2009-2010, tel que présentées.

ADOPTÉE.

**Prévisions
budgétaires pour
l'année scolaire
2009-2010**

Monsieur Yannick Roy présente la prévision budgétaire pour l'année 2009-2010. Suite aux priorités dégagées par l'équipe-école et par le conseil d'établissement qui s'appuient sur notre plan de réussite, nous convenons d'adopter un budget équilibré pour l'année 2009-2010. Qui fera en sorte que nous terminerons l'année avec un surplus cumulé estimé de 65 445\$.

CE-507-09 IL EST RÉSOLU par madame Mélanie Rouillard,

QUE soit adoptée la prévision budgétaire du service de garde de l'école de Saint-Mathieu/La Motte 2009-2010 telle que présentée.

ADOPTÉE.

**Prévisions
budgétaires du
service de garde
pour l'année
scolaire 2009-2010**

La prévision budgétaire du service de garde est également présentée à l'assemblée. Nous convenons d'adopter un budget équilibré de 35 250\$ pour l'année courante.

CE-508-09 IL EST RÉSOLU par madame Mélanie Rouillard,

QUE soit adoptée la prévision budgétaire du service de garde de l'école de Saint-Mathieu/La Motte 2009-2010 telle que présentée.

ADOPTÉE.

**Sorties
éducatives**

Le directeur présente aux membres du conseil la programmation des sorties éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87 de la L.I.P) pour juin 2009. Les propositions ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école.

CONSIDÉRANT la valeur éducative des sorties proposées,

CE-509-09 IL EST RÉSOLU par madame Mélanie Rouillard,

QUE soit approuvée la programmation des sorties éducatives proposée par la direction de l'école.

ADOPTÉE.

**Plan de
réussite
2009-2010**

La direction nous fait part de l'arrimage du plan de réussite de l'école institutionnelle de Saint-Mathieu/La Motte au plan stratégique de la Commission scolaire Harricana.

CE-510-09 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le plan de réussite 2009-2010 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE.

**AFFAIRES
NOUVELLES**

**Fin des classes le
23 juin**

Les membres du conseil sont informés que les classes se termineront une heure plus tôt le 23 juin 2009, dernier jour de l'année scolaire. Le service de garde sera ouvert jusqu'à 18 h, selon l'horaire habituel.

**Remise du
dernier bulletin**

Les bulletins seront envoyés par la poste au début de juillet.

**Remboursement
des frais de
gardiennage aux
membres du C.E.**

Les formulaires pour les remboursements des frais de gardiennage et de frais de transport seront envoyés aux membres du conseil d'établissement.

**INFORMATION-
CORRESPONDANCE**

Informations :

- . Concours oratoire à Saint-Mathieu
- . Spectacle des finissants à La Motte

Correspondance :

**CLÔTURE DE
LA RÉUNION**

CE-511-09 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 00.

Hélène Gauvreau
présidente

Yannick Roy
secrétaire d'assemblée